

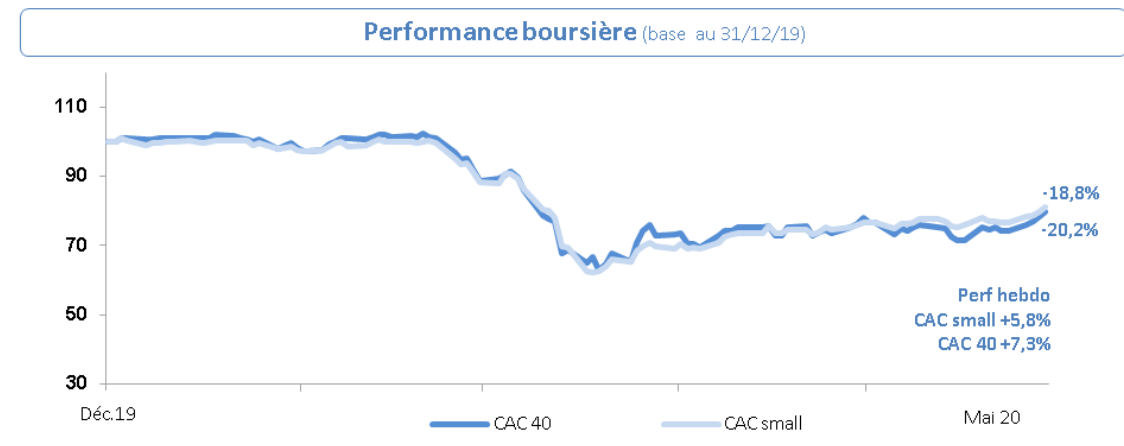
# Le Zapping des Smalls

Le Zapping des Smalls change de format. Vous recevrez la newsletter tous les lundis, mercredis et vendredis dans votre boîte mail pour être au plus près de l'actualité des petites capitalisations boursières.

Inscrivez un ami à la newsletter

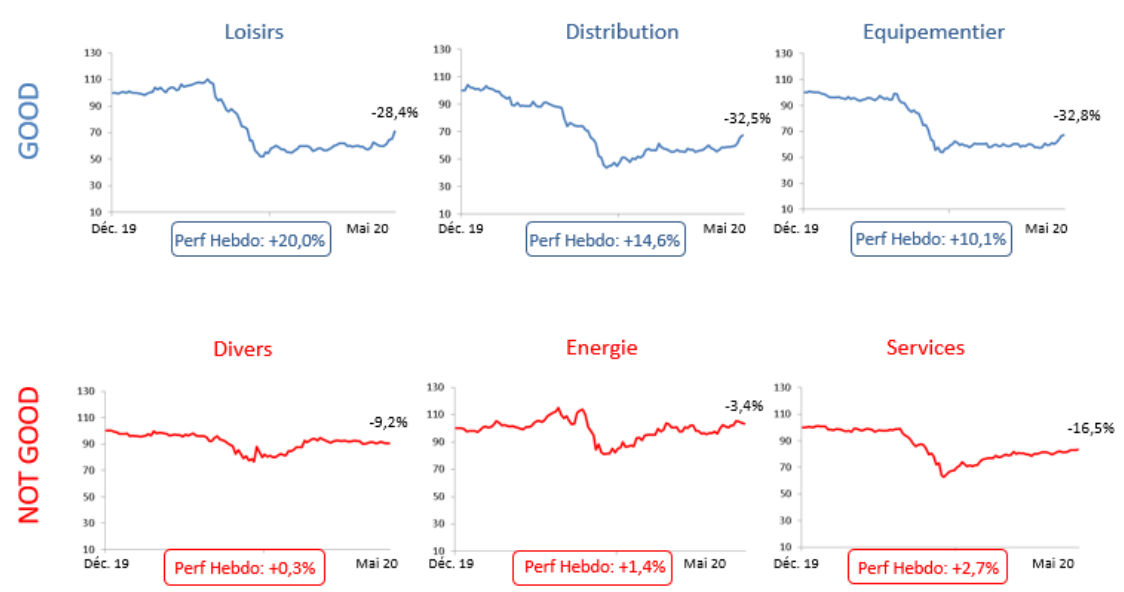
- Cette semaine, les marchés continuent de gagner du terrain avec un **CAC small en hausse de +5,8%** (+7,3% pour le CAC 40). Sur les 176 valeurs qui composent le CAC small, 141 sont ressorties en hausse.
- Place aux secteurs décotés avec la surperformance des **loisirs**, de la **distribution** et les **équipementiers**
- **Solocal**, **Engie EPS** et **Figeac Aero** portent le CAC small

## La semaine des smalls



Cette semaine, sur fond de belle performance des indices, le CAC small (+5,8%) sous-performe le CAC 40 (+7,3%). Sur les 176 valeurs qui composent le CAC small, 141 sont ressorties en hausse. Depuis le début de l'année le CAC 40 perd -20,2% et le CAC small -18,8%.

## Le tableau de bord des secteurs



### Good

Cette semaine ce sont les secteurs **loisirs** (+20,0%), **distribution** (+14,6%) et **équipementier** (+10,1%) qui se distinguent et surperforment le CAC small (+5,8%).

Du côté des loisirs, **Compagnie des Alpes** (+26,5%), une des valeurs qui a le plus pâti de la crise du Covid-19, a bénéficié d'une publication de résultats S1 confirmant les perspectives du S2. **Pierre & Vacances** (+17,7%) poursuit son redressement entamé depuis le 14 mai, date des déclarations du gouvernement sur son soutien aux départs en vacance estivale des français. Le succès de la distribution est essentiellement justifié par **SMCP** qui rebondit de +28,8%, ce qui lui permet d'afficher une hausse de près de 60% par rapport à ses plus bas de mi mars. Enfin, le retour des valeurs value permet aux équipementiers de figurer dans le Top avec **LISI** (+19,2%) **Akwel** (+18,1%) et **Mersen** (+17,8%).

### Not Good

A contrario ce sont les secteurs **divers** (+0,3%), **énergie** (+1,4%), et **services** (+2,7%) qui sous-performent le CAC small cette semaine.

Le secteur divers pâtit de la valeur de **Boiron** (-0,3%) qui a bien résisté pendant la crise et continue de subir des prises de bénéfices. Le secteur de l'énergie accuse le coup du léger recul de **Neoen** (-1,0%). Ce dernier lance la première émission européenne d'OCEANE Verte pour un montant nominal maximal de 170 M€. Pour terminer, le secteur des services, en hausse de 2,7%, sous-performe de le CAC small avec les prises de bénéfices sur **ID Logistics** (-1,5%) qui a affiché un parcours boursier exemplaire depuis le début de la crise en mars.

### TOP

Après la chute suite au point sur l'impact du Covid-19, **Solocal** (+40,8%) retrace sa baisse et s'inscrit dans le Top de cette semaine. **Engie EPS (ex Electro Power Systems)** prend la 2<sup>e</sup> place du podium en progressant de 40,1% cette semaine. Le groupe a indiqué lundi dernier que son pipeline a augmenté de +12% par rapport à mars à 766 M€ grâce, notamment, à la sélection d'Engie pour une installation d'énergie solaire à Hawaï. **Figeac Aero** (+39,8%) fait l'objet d'un regain d'intérêt de la part des investisseurs sur les marchés suite à la publication de son chiffre d'affaires 2019/20.

### FLOP

Après l'emballement autour du développement de la nouvelle technologie de traitement de surface contre le coronavirus breveté par **SergeFerrari Group** (-21,9%), le titre retrace une partie de sa hausse (+120% post annonce). Le cours de la biotech **Poxel** (-7,1%) baisse cette semaine suite à l'annonce d'une augmentation de capital réservé de 17,7 M€ avec une décote spot de 17,8%. **Technicolor** (-6,5%) a annoncé être entré en négociation avec ses partenaires financiers afin d'obtenir un nouveau financement à hauteur de 400 M€ et d'assurer ses échéances.

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Lucas Guillemé

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, recomposition de capital (OBO, LBO...).



\*La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véricité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus.\*

